

**C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du mercredi 28 septembre 2022**

**Date de la convocation 22/09/2022**  
**Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 7**

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

**Présents :**

M. KUCHNA Joseph  
Mme BRUYERE Mireille  
Mme SALGUES Marinette

Mme MOUBAMBA Stéphanie  
Mme CONDON Michèle

M. MARCAUD Hugues  
Mme GAILLOT Nicole

**Absents excusés :**

M. LABONNE Gérard  
M. DESCAMPS Guillaume

*3- Accueil collectif de mineurs O<sup>2</sup> Bulle : ouverture durant la première semaine des vacances de Noël*

Considérant les résultats du sondage effectué auprès des familles sur l'ouverture de l'accueil de loisirs durant la première semaine des vacances de Noël ;

Considérant que 98 familles ont répondu (sur environ 270 familles référencées sur 2022) et que l'ouverture concernerait 28 enfants de moins de 6 ans et 42 enfants de plus de 6 ans ;

Considérant que sur les 70 enfants, 23 résident à Saint-Yorre (ou sont scolarisés à Saint-Yorre), 38 résident sur des communes partenaires et 9 sur des communes non partenaires ;

Considérant que cela représente un besoin de 7 animateurs ;

Considérant que l'équipe actuelle permet de mobiliser 6 animateurs et qu'il sera donc nécessaire de recruter un animateur supplémentaire sur un contrat CEE saisonnier si le nombre d'enfants se confirme ;

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur l'ouverture de l'accueil de loisirs durant la première semaine des vacances de Noël.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'accueil de loisirs du 19 au 23 décembre 2022.

**Vote POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 30 septembre 2022,

Le Président,



Joseph KUCHNA

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E.legifile.com